

PLAGE DES CELESTINS

Baignade du 30 juin au 31 août 2018

De la Rotonde à la Plage des Célestins, *Les Promenades et Plages du Lac d'Allier* offrent au bord de la rivière un parcours dédié à la détente et aux loisirs.



Rouverte à la baignade en 2007 et réaménagée en 2014, la plage des Célestins est un lieu de farniente et de jeux : pataugeoire, aire et structure de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans (*toboggan, filet à grimper...*), terrain de basket, play-ground (25m x 12m) pour le beach-volley ou le beach-soccer, jeux d'eau, cabines de plage, pontons, douche extérieure, poste de surveillance, borne fontaine, buvette, location de transats, table basse et parasol, tables de pique-nique... et le *Bar de la Plage* ouvert tout l'été !

☛ La plage est accessible aux personnes à mobilité réduite : tapis d'accès à l'eau, sanitaire adapté...

La baignade surveillée

Pour le 12^{ème} été, la baignade est autorisée à la Plage des Célestins. Du 30 juin au 31 août, la baignade sera surveillée tous les jours de **11 heures à 19 heures**, par **des équipes qualifiées** (*surveillants titulaires du B.N.S.S.A. Brevet National de Secourisme et de Sauvetage Aquatique*).

La zone de baignade autorisée s'étend, au niveau de la Plage des Célestins où le courant est très faible, sur **70 mètres de long, 25 mètres de large et au maximum 1,80 mètre de profondeur** avec un **petit bain pour les enfants (30 x 12 m et profond de 0,60 m maximum)**.

En cas de mauvais temps ou de problème de qualité des eaux, la baignade peut être interdite. Les conditions de baignade sont indiquées par la couleur du drapeau hissé sur le mât :

- **drapeau vert** : baignade autorisée et absence de danger particulier
- **drapeau jaune orangé** : baignade dangereuse mais surveillée
- **drapeau rouge** : baignade strictement interdite

Si **aucun drapeau** n'est hissé sur le mât, la zone est **interdite à la baignade** car non surveillée.

☛ La baignade demeure **interdite hors de cette zone de baignade et en dehors des heures de surveillance.**

La qualité de l'eau

Des **prélèvements hebdomadaires** sont effectués (par CARSO - Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon ou l'ARS-DT03). Les résultats sont communiqués par l'ARS DT 03 : l'Agence Régionale de Santé à Yzeure. Afin d'être réactif, tant pour l'éventuelle fermeture de la baignade, que pour sa réouverture, **les services de la Ville** effectuent des **prélèvements complémentaires tous les après-midi (du lundi au vendredi)**, analysés grâce à un procédé reconnu internationalement (*procédé Colilert 18*), assurant un **résultat 18h plus tard (affiché le lendemain matin)**.

CONTACT PRESSE



Marie-Bénédicte REYNARD
Chef de cabinet - Relations presse
+33 (0)4 70 30 55 12 • +33 (0)6 18 45 15 40
mb.reynard@ville-vichy.fr